

AVIS AUX HABITANTES ET HABITANTS DE LA COMMUNE

La CGN mets à disposition 10 cartes « avantage 2025 » donnant droit à un surclassement en 1^{ère} classe.

Celui-ci est valable toute l'année sur les croisières en service régulier à l'exception des lignes suivantes :

- N1 Lausanne-Evian avant 09h00 et entre 17h15 et 19h15
- N2 Lausanne-Thonon avant 09h00 et entre 16h30 et 19h30
- N3 Nyon-Yvoire avant 09h00 et entre 16h30 et 19h00

Le surclassement n'est pas valable avec un abonnement de parcours.

La carte doit-être dûment remplie et signée, elle n'est pas transmissible et ne peut être vendue.

Toute carte non complétée sera refusée au contrôle.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser au Greffe communal ou au Contrôle de l'habitant pendant les heures d'ouverture.

LA MUNICIPALITE